

JOURNAL DE MONACO

Bulletin officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

DIRECTION - RÉDACTION - ADMINISTRATION MINISTÈRE D'ÉTAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX
Téléphone : 98.98.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille

ABONNEMENT

1 an (à compter du 1 ^{er} Janvier)	
tarifs toutes taxes comprises :	
Monaco, France métropolitaine	
sans la propriété industrielle.....	74,00 €
avec la propriété industrielle.....	120,00 €
Étranger	
sans la propriété industrielle.....	88,00 €
avec la propriété industrielle.....	142,00 €
Étranger par avion	
sans la propriété industrielle.....	106,00 €
avec la propriété industrielle.....	172,00 €
Annexe de la « Propriété Industrielle », seule	57,00 €

INSERTIONS LÉGALES

La ligne hors taxe :	
Greffe Général - Parquet Général, Associations	
(constitutions, modifications, dissolutions).....	8,20 €
Gérançes libres, locations gérançes.....	8,80 €
Commerces (cessions, etc...).....	9,20 €
Sociétés (statuts, convocation aux assemblées,	
avis financiers, etc...)	9,60 €
* À partir de la 21 ^{ème} page :	
la page toutes taxes comprises.....	60,00 €

SOMMAIRE

MAISON SOUVERAINE

Visite de S.A.R. le Prince Andrew, duc d'York (7-8 novembre 2017) (p. 2742).

DÉCISIONS SOUVERAINES

Décision Souveraine en date du 20 août 2019 prorogeant le titre de « Fournisseur Breveté » accordé à la « MAISON DES PATES CESANO & FILS » (p. 2744).

Décision Souveraine en date du 20 août 2019 prorogeant le titre de « Fournisseur Breveté » accordé à la « SOCIETE RATAGNE S.A.M. » (p. 2745).

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 7.658 du 3 septembre 2019 portant nomination et titularisation du Ministre-Conseiller auprès de l'Ambassade de Monaco en Allemagne (p. 2745).

Ordonnance Souveraine n° 7.659 du 3 septembre 2019 portant nomination et titularisation d'un Conseiller auprès de l'Ambassade de Monaco en France (p. 2745).

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 2019-707 du 4 septembre 2019 portant fixation du prix de vente des produits du tabac (p. 2746).

Arrêté Ministériel n° 2019-708 du 4 septembre 2019 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement de cinq Élèves fonctionnaires stagiaires (p. 2749).

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Arrêté Municipal n° 2019-3553 du 28 août 2019 portant délégation de pouvoirs dans les fonctions de Maire (p. 2750).

Arrêté Municipal n° 2019-3583 du 27 août 2019 réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à l'occasion des festivités annuelles de la Commune libre des Moneghetti (p. 2751).

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Journal de Monaco.

Mise en vente de l'ouvrage « La Principauté de Monaco - l'État, Son Statut International, Ses Institutions » (p. 2751).

Mise en vente de l'ouvrage « The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions » (p. 2751).

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

Avis de recrutement n° 2019-179 d'un Manoeuvre à la Direction de l'Aménagement Urbain (p. 2752).

Avis de recrutement n° 2019-180 d'un Manoeuvre à la Direction de l'Aménagement Urbain (p. 2752).

Avis de recrutement n° 2019-181 de quatre Agents d'Accueil au Service des Parkings Publics (p. 2752).

Avis de recrutement n° 2019-182 d'un Comptable à la Direction de l'Action et de l'Aide Sociales (p. 2752).

Avis de recrutement n° 2019-183 d'une Infirmière au Centre-Médico-Sportif relevant de la Direction de l'Action Sanitaire (p. 2753).

Avis de recrutement n° 2019-184 d'un Contrôleur de l'Hygiène et de la Sécurité du Travail à la Direction du Travail (p. 2753).

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR.

Acceptation de legs (p. 2754).

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ.

Direction du Travail.

Circulaire n° 2019-9 du 30 août 2019 concernant la lutte contre le harcèlement et la violence au travail (p. 2754).

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Avis de recrutement d'un(e) Secrétaire-sténodactylographe à la Direction des Services Judiciaires (p. 2755).

Appel à candidatures en vue de la nomination d'un huissier de justice (p. 2755).

INFORMATIONS (p. 2756).

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 2757 à p. 2767).

Annexes au Journal de Monaco

Débats du Conseil National - 814^{ème} Séance Publique du 10 octobre 2018 (p. 2500 à p. 2525).

Publication n° 304 du Service de la Propriété Industrielle (p. 1 à p. 15).

MAISON SOUVERAINE

Visite de S.A.R. le Prince Andrew, duc d'York

(7-8 novembre 2017)

Le 7 novembre en fin d'après-midi, S.A.R. le Prince Andrew, prince du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, duc d'York, arrive à l'aéroport de Nice-Côte d'Azur. Il est accompagné du capitaine Edward MONCKTON, son aide de camp. À sa descente de l'avion, il est accueilli par S.E. Mme Evelyne GENTA, ambassadeur de Monaco au Royaume-Uni et le lieutenant-colonel Philippe REBAUDENGO, aide de camp de S.A.S. le Prince.

À 20 h, S.A.R. le duc d'York rejoint le Palais princier. Il est accueilli par le lieutenant-colonel Laurent SOLER, chambellan de S.A.S. le Prince, qui l'accompagne dans le Salon de Famille, où l'attendent S.A.S. le Prince Albert II et S.A.S. la Princesse Charlene.

Il est procédé à un échange de cadeaux : S.A.S. le Prince offre une gravure représentant le port de Monaco au XVIII^e siècle, tel que vu par le duc d'York en 1767. En effet en 1767, Édouard-Auguste de Grande-Bretagne, duc d'York et d'Albany, frère du roi Georges III, tomba gravement malade en se rendant à Gênes. Le Prince Honoré III prit soin du duc qui passa ses derniers instants au Palais, et ordonna ses funérailles. Georges III envoya des chevaux au Prince en signe de reconnaissance et l'invita à la cour d'Angleterre en 1768.

À 20 h 30, une quarantaine d'invités se présentent à la Porte d'honneur pour assister à un dîner de charité destiné à récolter des fonds pour l'association *Outward Bound Monaco* (OBM). *Outward Bound* est une association britannique à but non lucratif créée en 1941. Elle possède 35 écoles dans le monde et propose aux adolescents et aux jeunes adultes des activités de plein air afin de favoriser le développement personnel et le dépassement de soi.

Après avoir salué LL.AA.SS. le Prince et la Princesse, les invités sont dirigés vers la salle à manger.

Une médaille portant à l'avant les armoiries du Prince et au revers la rose des vents et une rose symbolisant OBM est donnée à chaque couple ou invité. Cette médaille offerte par OBM a été élaborée par Mme Judy CHURCHILL, secrétaire général de l'*Outward Bound Monaco*, et par M. Johan LAGORSE, attaché au Service d'Honneur du Palais.

Puis S.A.S. le Prince prononce un discours :

« *Your Royal Highness,*

Your Excellency Ambassador Genta,

Ladies and Gentlemen,

Dear Friends,

I am very pleased to welcome you this evening to the Palace in order to thank you all for so generously supporting Outward Bound.

I would like to present Outward Bound Monaco's activities so that you may have an insight into its important actions as well as the projects the association will develop in the future.

Outward Bound Monaco started the year with the aim of increasing its offering and adding new local activities to its programme.

It has maintained its annual commitment to send thirty or more local young people to the Outward Bound Trust centres in the United Kingdom, with many of those children benefitting from partial or full bursaries. We hope to increase this to fifty children in 2018.

The very first OBM Alumni event was held in April at the Nibox bowling alley in Monaco with celebrity athletes (Mick and Jack Doohan, Paula Radcliffe, Tiffany Cromwell, Patrice Servelle and Rommy Gianni) captaining the teams. We were given extensive press coverage raising awareness of the Outward Bound project and it was a fantastic opportunity for Outward Bounders to reconnect and be inspired by their sports heroes.

At the beginning of June, OBM was invited to be part of the Water Bike Challenge day organised by the Princess Charlene Foundation, during which a nautical knot tying activity was organised in which children, celebrities and parents took part. We were grateful to the Princess's foundation for allowing us to showcase OBM and be part of this wonderful initiative.

A Water Safety day was held in partnership with Pierre Frolla's École Bleue in Monaco and General Secretary Judy got more that she bargained for when she took the plunge along with the children – but happily she's still here to tell the tale!

However, I am very happy to tell you about our flagship event this year which is The Princes' Cup rowing race. This takes place tomorrow morning in the Port of Monaco. Sports celebrities, Outward Bounders and members of the Monaco rowing club will battle it out in 4 boats each with a crew of 5, in this inaugural competition.

We are honoured and delighted that for this very first event the Duke of York will be there to support the crews and present the cup alongside me. We hope that this will become an annual event raising awareness for our cause, attracting sponsorship and emphasising the importance of teamwork, which is a crucial part of the Outward Bound philosophy.

If you would like to attend or support the event, Judy will be happy to help.

Perhaps next year the Duke and I should row, I think it might be a lot easier than abseiling down the Shard!

So, all in all, it's been a good year for Outward Bound Monaco.

Just recently I was reading a journal produced for the 75th anniversary of Outward Bound International and I noticed to my surprise that of the thirty five schools documented in the journal, Monaco was not listed among them. Further investigation revealed that this is because we are not operating our own school or centre here.

Over the past fourteen years our organisation has remained a voluntary association, with a pro bono committee, and benefited from a partnership with The Outward Bound Trust to enable our young people to use their centres.

However, local demand has grown over the years, the world has changed and more schools and families are realizing that the life changing Outward Bound experience can help build the confidence to tackle the challenges of adult life.

Outward Bound offers an experience like no other and 35 other countries are working hand in hand with schools on a year-round basis showing children how 'To serve, to strive and not to yield'. So why not Monaco? Surely, we could make this happen? We have the exceptional natural resources of the mountains and sea and we are pioneers in the protection of the environment which is another major component of Outward Bound courses. We have young people in three countries ; Monaco, France and Italy who could benefit from this initiative.

So this evening I would like to take the opportunity to appeal to His Royal Highness who in 2003 generously helped us set up Outward Bound Monaco. He has been by our side for the past fourteen years with the Outward Bound Trust, and I appeal to Him today, to guide us in our pursuit of this new project to become a fully-fledged professional Outward Bound centre and part of the worldwide Outward Bound family.

We could help so many more children reach their full potential in what is becoming a very uncertain world and I appeal to all of you here this evening to help us make this a reality. Together we can.

In the words of Kurt Hahn, Co-Founder of Outward Bound : "We are all better than we know. If only we could be brought to realise this, we may never again be prepared to settle for anything less."

Thank you very much. »

À l'issue du dîner, S.A.R. le duc d'York est raccompagné à l'hôtel Hermitage.

Le lendemain vers 10 h, S.A.S. le Prince et S.A.R. le duc d'York sont conduits au Yacht Club pour assister à la *Princes' Cup*. Cette régata d'aviron, organisée par l'OBM avec l'aide de la Société nautique d'aviron et le Yacht Club de Monaco, oppose quatre équipes représentant chacune un centre d'*Outward Bound* (Loch Eil en Ecosse, Aberdovey au pays de Galles, Ullswater en Angleterre et Monaco).

Leurs Altesses sont accueillies par M. Bernard D'ALESSANDRI, directeur général du Yacht Club de Monaco, M. Jean-Marc GIRALDI, président de la Société nautique de Monaco, M. Michaël PEAGRAM, président de l'OBM, et Mme Judy CHURCHILL.

M. GIRALDI prononce un discours puis S.A.S. le Prince et S.A.R. le duc d'York procèdent à un tirage au sort pour déterminer les couleurs défendues par chaque équipe.

Les équipes sont dirigées par des capitaines prestigieux, tous anciens grands sportifs dont les rugbymen anglais MM. Daniel LUGER et Ross BEATTIE, la cycliste australienne Mme Tiffany CROMWELL et le rameur britannique M. Matthew BENNETT.

À 10 h 30 sous une pluie battante, le départ de la *Princes' Cup* est donné. S.A.S. le Prince et S.A.R. le duc d'York observent la course au plus près, à bord d'un yacht privé. Les équipes s'affrontent au cours de quatre courses en duel, sur 300 mètres entre le quai de l'Hirondelle et la jetée Luciana.

L'équipe d'Aberdovey dirigée par le rugbymen Dan LUGER remporte cette première édition de la *Princes' Cup* devant l'équipe de Monaco, dirigée par la cycliste Tiffany CROMWELL.

M. Michaël PEAGRAM prononce un discours. S.A.S. le Prince et S.A.R. le duc d'York remettent le premier prix aux vainqueurs. Le Souverain offre un livre sur la Société nautique de Monaco à S.A.R. le duc d'York.

S.A.S. le Prince et S.A.R. le duc d'York rejoignent ensuite l'hôtel Hermitage, où Ils sont accueillis par M. Christopher SLADDEN, président du Monte-Carlo Club et M. Sergio MANGINI, directeur de l'hôtel Hermitage.

Ils sont conduits au salon Belle Époque pour y célébrer le 90^e anniversaire du Monte-Carlo Club. Leurs Altesses sont présentées aux membres du club. La médaille du Monte-Carlo Club est offerte à S.A.R. le duc d'York.

À la fin du déjeuner, une conférence est donnée par Lord Sebastian COE, président de l'*International Association of Athletics Federations*.

À l'issue, Leurs Altesses quittent l'hôtel Hermitage et S.A.R. le duc d'York est raccompagné à l'aéroport de Nice.

DÉCISIONS SOUVERAINES

Décision Souveraine en date du 20 août 2019 prorogeant le titre de « Fournisseur Breveté » accordé à la « MAISON DES PATES CESANO & FILS ».

Par Décision Souveraine en date du 20 août 2019, S.A.S. le Prince Souverain a prorogé le titre de « Fournisseur Breveté » accordé à la « MAISON DES PATES CESANO & FILS ».

Décision Souveraine en date du 20 août 2019 prorogeant le titre de « Fournisseur Breveté » accordé à la « SOCIETE RATAGNE S.A.M. ».

Par Décision Souveraine en date du 20 août 2019, S.A.S. le Prince Souverain a prorogé le titre de « Fournisseur Breveté » accordé à la « SOCIETE RATAGNE S.A.M. ».

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 7.658 du 3 septembre 2019 portant nomination et titularisation du Ministre-Conseiller auprès de l'Ambassade de Monaco en Allemagne.

ALBERT II
PAR LA GRÂCE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État, modifiée ;

Vu Notre Ordonnance n° 6.429 du 22 juin 2017 portant nomination du Premier Conseiller auprès de l'Ambassade de Monaco en Allemagne ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. LORENZO RAVANO est nommé Ministre-Conseiller auprès de Notre Ambassade en Allemagne et titularisé dans le grade correspondant.

Cette nomination prend effet à compter du 1^{er} septembre 2019.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le trois septembre deux mille dix-neuf.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'État :
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 7.659 du 3 septembre 2019 portant nomination et titularisation d'un Conseiller auprès de l'Ambassade de Monaco en France.

ALBERT II
PAR LA GRÂCE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État, modifiée ;

Vu Notre Ordonnance n° 5.415 du 15 juillet 2015 portant nomination du Premier Secrétaire auprès de l'Ambassade de Monaco en France ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Mme Séverine GONDEAU DUSAINTPERE est nommée Conseiller auprès de Notre Ambassade en France et titularisée dans le grade correspondant.

Cette nomination prend effet à compter du 1^{er} octobre 2019.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le trois septembre deux mille dix-neuf.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'État :
J. BOISSON.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 2019-707 du 4 septembre 2019 portant fixation du prix de vente des produits du tabac.

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 3.039 du 19 août 1963 rendant exécutoire à Monaco la Convention du Voisinage franco-monégasque signée le 18 mai 1963 ;

Vu l'article 19 - Titre III - de la Convention considérant que les dispositions à prendre doivent nécessairement sortir leur plein effet avant même leur publication au « Journal de Monaco » que dès lors elles présentent le caractère d'urgence visé au 2^{ème} alinéa de l'article 2 de la loi n° 884 du 29 mai 1970 ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 4.225 du 20 mars 2013 portant création de la Régie des Tabacs et Allumettes ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 4 septembre 2019 ;

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

Le prix de vente de certaines catégories de tabacs manufacturés est fixé à compter du 1^{er} septembre 2019 ainsi que prévu dans l'annexe du présent arrêté.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatre septembre deux mille dix-neuf.

Le Ministre d'État,
S. TELLE.

**ANNEXE À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL N° 2019-707 DU 4 SEPTEMBRE 2019
PORTANT FIXATION DU PRIX DE VENTE DES PRODUITS DU TABAC**

DÉSIGNATION DES PRODUITS	PRIX DE VENTE EN PRINCIPAUTÉ			
	Ancien prix de vente au consommateur		Prix de vente au 1 ^{er} septembre 2019	
Fournisseur : Régie Monégasque des Tabacs 47, avenue de Grande-Bretagne 98000 Monaco	En Euros			
	Unité	Cond.	Unité	Cond.
CIGARES				
ASYLUM 13 GOLIATH EN 20	18,00	360,00	19,00	380,00
BUNDLE BY CUSANO CHURCHILL TUBOS EN 9	3,60	32,40	3,80	34,20
BUNDLE BY CUSANO PETIT PANETELA EN 9	2,20	19,80	2,30	20,70
COHIBA ROBUSTOS SUPREMOS ED. LIMITEE EN 10	200,00	2 000,00	150,00	1 500,00
DAVIDOFF ANIVERSARIO N° 3 EN 10	22,50	225,00	23,00	230,00
DAVIDOFF ANIVERSARIO N° 3 TUBOS EN 15 (5 étuis de 3)	22,50	337,50		RETRAIT
DAVIDOFF ESCURIO GRAN TORO EN 12	20,50	246,00	21,00	252,00
DAVIDOFF ESCURIO ROBUSTO EN 12	18,00	216,00	19,00	228,00
DAVIDOFF GRAND CRU N° 2 EN 25 (5 étuis de 5)	15,50	387,50	16,00	400,00
DAVIDOFF GRAND CRU N° 3 EN 25 (5 étuis de 5)	14,00	350,00	14,50	362,50
DAVIDOFF GRAND CRU N° 5 EN 25 (5 étuis de 5)	10,50	262,50	11,00	275,00
DAVIDOFF GRAND CRU TORO EN 25	26,50	662,50		RETRAIT
DAVIDOFF MILLENNIUM ROBUSTO EN 25	19,00	475,00	19,50	487,50
DAVIDOFF MILLENNIUM ROBUSTO EN 4	19,00	76,00	19,50	78,00
DAVIDOFF NICARAGUA ROBUSTO EN 12	19,00	228,00	19,50	234,00
DAVIDOFF NICARAGUA SHORT CORONA EN 14	13,00	182,00	13,50	189,00
DAVIDOFF NICARAGUA TORO EN 12	22,00	264,00	23,00	276,00

DÉSIGNATION DES PRODUITS	PRIX DE VENTE EN PRINCIPAUTÉ			
	Ancien prix de vente au consommateur		Prix de vente au 1 ^{er} septembre 2019	
Fournisseur : Régie Monégasque des Tabacs 47, avenue de Grande-Bretagne 98000 Monaco	En Euros			
	Unité	Cond.	Unité	Cond.
DAVIDOFF ROYAL RELEASE ROBUSTO EN 10	NOUVEAU PRODUIT		80,00	800,00
DAVIDOFF SIGNATURE 1000 EN 25 (5 étuis de 5)	10,50	262,50	11,00	275,00
DAVIDOFF SIGNATURE 2000 EN 25	13,50	337,50	14,00	350,00
DAVIDOFF SIGNATURE 2000 TUBOS EN 20	14,00	280,00	14,50	290,00
DAVIDOFF SIGNATURE 2000 TUBOS EN 20 (5 étuis de 4)	14,00	280,00	14,50	290,00
DAVIDOFF SIGNATURE 6000 EN 20 (5 étuis de 4)	18,00	360,00	20,00	400,00
DAVIDOFF SIGNATURE N° 2 EN 10	18,00	180,00	18,50	185,00
DAVIDOFF SIGNATURE N° 2 EN 25	18,00	450,00		RETRAIT
DAVIDOFF SIGNATURE N° 2 TUBOS EN 20 (5 étuis de 4)	18,50	370,00	19,00	380,00
DAVIDOFF WSC ARISTOCRAT CHURCHILL EN 20	24,00	480,00	25,00	500,00
DAVIDOFF WSC ARTIST PETIT CORONA EN 20	12,50	250,00	13,50	270,00
DAVIDOFF YEAR OF THE RAT 2020 EN 10	NOUVEAU PRODUIT		45,00	450,00
EIROA 20 YEARS ROBUSTO EN 20	14,00	280,00	14,90	298,00
EIROA 20 YEARS TORO GORDO EN 20	16,50	330,00	17,00	340,00
H. UPMANN MAGNUM 56 EN 25	NOUVEAU PRODUIT		18,00	450,00
H. UPMANN REGALIAS EN 50 (10 étuis alu de 5)	NOUVEAU PRODUIT		8,90	445,00
H. UPMANN ROYAL ROBUSTO CDH EN 10	14,20	142,00		RETRAIT
HOYO DE MONTERREY SOUVENIR DE LUXE EN 50 (10 étuis alu de 5)	NOUVEAU PRODUIT		9,50	475,00
JUAN LOPEZ PUNTOS 55 EDITION REGIONALE 2018 EN 10	18,80	188,00		RETRAIT
PUNCH REGIOS DE PUNCH EDITION LIMITEE 2017 EN 25	15,00	375,00		RETRAIT
QUAI D'ORSAY BELICOSO ROYAL EDITION REGIONALE EN 25	NOUVEAU PRODUIT		13,40	335,00
QUAI D'ORSAY CUBANO 2016 EN 10	NOUVEAU PRODUIT		8,90	89,00
QUAI D'ORSAY GRAN CORONA EN 25	NOUVEAU PRODUIT		11,30	282,50
QUAI D'ORSAY PANETELA EN 25	NOUVEAU PRODUIT		9,50	237,50
QUAI D'ORSAY ROBUSTO DIPLOMATICO EDITION REGIONALE EN 10	NOUVEAU PRODUIT		14,00	140,00
QUAI D'ORSAY ROBUSTO EMBAJADOR EDITION REGIONALE EN 25	NOUVEAU PRODUIT		13,40	335,00
QUAI D'ORSAY SENADORES EL 2019 EN 25	NOUVEAU PRODUIT		19,80	495,00
RAMON ALLONES HEXAGONE ED. REG. 2016 EN 10	16,00	160,00		RETRAIT
ROMEO Y JULIETA GRAN RESERVA WIDE CHURCHILLS EN 15		480,00		675,00
SAN CRISTOBAL DE LA HABANA 1519 CDH EN 100	NOUVEAU PRODUIT			8 200,00
SAN CRISTOBAL DE LA HABANA 20 ANIVERSARIO CDH EN 20	NOUVEAU PRODUIT			700,00
TRINIDAD COLECCION HABANOS CASILDA CDH EN 24	NOUVEAU PRODUIT			2 000,00
TRINIDAD FUNDADORES ANEJADOS 2019 EN 24	NOUVEAU PRODUIT		27,00	648,00
TRINIDAD TOPES EDITION LIMITEE 2016 EN 12	30,00	360,00		RETRAIT
ZINO PLATINUM SCEPTER XS EN 10	3,20	320,00	3,30	330,00

DÉSIGNATION DES PRODUITS	PRIX DE VENTE EN PRINCIPAUTÉ			
	Ancien prix de vente au consommateur		Prix de vente au 1 ^{er} septembre 2019	
Fournisseur : Régie Monégasque des Tabacs 47, avenue de Grande-Bretagne 98000 Monaco	En Euros			
	Unité	Cond.	Unité	Cond.
CIGARETTES				
CORSET BRISE A PORTER EN 20		8,40		RETRAIT
CORSET WHITE A PORTER EN 20		8,40		RETRAIT
FINE 120 BY DAVIDOFF BLEU SLIM EN 20 (Anciennement FINE 120 BLEU SLIM EN 20)		8,80	SANS CHANGEMENT	
FINE 120 BY DAVIDOFF MENTHOL VERT SLIM EN 20 (Anciennement FINE 120 MENTHOL VERT SLIM EN 20)		8,80	SANS CHANGEMENT	
FINE 120 BY DAVIDOFF ROUGE SLIM EN 20 (Anciennement FINE 120 ROUGE SLIM EN 20)		8,80	SANS CHANGEMENT	
JPS FIRM FILTER ROUGE 100S EN 20		8,30		8,40
JPS FIRM FILTER ROUGE EN 20		8,30		8,40
JPS MENTHOL EN 20		8,30		8,40
JPS STREAM BLEU EN 20		8,30		8,40
LUCKY STRIKE ROUGE BY PALL MALL EN 20 (Anciennement PALL MALL ROUGE BY LUCKY STRIKE EN 20)		8,40	SANS CHANGEMENT	
LUCKY STRIKE ROUGE LONGUES BY PALL MALL EN 20 (Anciennement PALL MALL ROUGE LONGUES BY LUCKY STRIKE EN 20)		8,40	SANS CHANGEMENT	
NEWS & CO BLEU EN 20		8,30		8,40
NEWS & CO ROUGE EN 20		8,30		8,40
WINSTON BLUE EN 35		14,70		RETRAIT
WINSTON CLASSIC EN 35		14,70		RETRAIT
CIGARILLOS				
COHIBA CLUB EN 50 (Coffret)		86,35		86,50
DAVIDOFF MINI CIGARILLOS GOLD EN 10		10,00		10,75
DAVIDOFF MINI CIGARILLOS GOLD EN 20		20,00		21,50
DAVIDOFF MINI CIGARILLOS NICARAGUA EN 20		20,00		21,50
DAVIDOFF MINI CIGARILLOS SILVER EN 20		20,00		21,50
J. CORTES MINI EN 20		12,00		RETRAIT
NEOS MINI ROUGE EN 20		8,90		RETRAIT
NEOS MINI ROUGE FILTRE EN 20		8,90		RETRAIT
PARTAGAS CLUB EN 10		9,95		RETRAIT
TRINIDAD SHORT EN 10		NOUVEAU PRODUIT		19,50
ZINO MINI CIGARILLOS EN 20		11,00		11,50
TABACS À CHAUFFER				
HEETS AMBER SELECTION EN 6,1 g EN 20 (Anciennement HEETS AMBER LABEL EN 6,1 g EN 20)		7,00	SANS CHANGEMENT	

DÉSIGNATION DES PRODUITS	PRIX DE VENTE EN PRINCIPAUTÉ			
	Ancien prix de vente au consommateur		Prix de vente au 1 ^{er} septembre 2019	
Fournisseur : Régie Monégasque des Tabacs 47, avenue de Grande-Bretagne 98000 Monaco	En Euros			
	Unité	Cond.	Unité	Cond.
HEETS BLUE SELECTION EN 6,2 g EN 20 (Anciennement HEETS BLUE LABEL EN 6,2 g EN 20)		7,00	SANS CHANGEMENT	
HEETS BRONZE SELECTION EN 6,1 g EN 20 (Anciennement HEETS BRONZE LABEL EN 6,1 g EN 20)		7,00	SANS CHANGEMENT	
HEETS SIENNA SELECTION EN 6,1 g EN 20 (Anciennement HEETS SIENNA LABEL EN 6,1 g EN 20)		7,00	SANS CHANGEMENT	
HEETS TURQUOISE SELECTION EN 6,1 g EN 20 (Anciennement HEETS TURQUOISE LABEL EN 6,1 g EN 20)		7,00	SANS CHANGEMENT	
HEETS YELLOW SELECTION EN 6,1 g EN 20 (Anciennement HEETS YELLOW LABEL EN 6,1 g EN 20)		7,00	SANS CHANGEMENT	
TABACS À PIPE				
ALSBO SUNGOLD EN 50 g		15,00		16,50
DAVIDOFF DANISH MIXTURE EN 50 g		19,50		21,00
DAVIDOFF ENGLISH MIXTURE EN 50 g		19,50		21,00
DAVIDOFF FLAKE MEDAILLONS EN 50 g		22,00		23,50
DAVIDOFF ROYALTY 100% TABAC EN 50 g		19,50		21,00
DAVIDOFF SCOTTISH MIXTURE EN 50 g		19,50		21,00
ORLIK KENTUCKY BIRD EN 50 g		16,00		17,50
PETERSON CONNOISSEUR'S CHOICE EN 50 g		25,00		26,50
TABACS À ROULER				
LUCKY STRIKE RED M POT EN 40 g		15,00		14,90
LUCKY STRIKE RED S POT EN 30 g		11,00		10,90
MARLBORO GOLD CIGARETTE TOBACCO À TUBER ET À ROULER POT EN 45 g		19,00		RETRAIT

*Arrêté Ministériel n° 2019-708 du 4 septembre 2019
portant ouverture d'un concours en vue du
recrutement de cinq Élèves fonctionnaires stagiaires.*

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'État, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 4 septembre 2019 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert un concours en vue du recrutement de cinq Élèves fonctionnaires stagiaires (indice majoré 232), à compter du mois de janvier 2020.

ART. 2.

Les candidats à cet emploi devront satisfaire aux conditions suivantes :

- être de nationalité monégasque ;
- être âgé de trente ans au plus au 31 décembre 2019 ;

- être titulaire d'un diplôme national sanctionnant quatre années d'études supérieures ou d'un diplôme reconnu équivalent par une autorité compétente dans le pays d'obtention, dans les domaines liés à l'action administrative.

ART. 3.

Les candidats devront adresser à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, avant le 4 octobre 2019, un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre,
- un curriculum vitae,
- deux extraits de leur acte de naissance,
- un extrait du casier judiciaire,
- un certificat de nationalité,
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés.

ART. 4.

Le concours, dont la date sera fixée ultérieurement, comprendra :

1°) Les épreuves écrites suivantes :

- une synthèse de documents, notée sur 20 ;
- une étude de cas, notée sur 20 ;
- un questionnaire portant sur les Institutions de la Principauté, noté sur 20.

Une note cumulée inférieure à 30/60 sur ces trois épreuves sera éliminatoire.

2°) Une épreuve de langue anglaise écrite et orale, notée sur 10.

3°) Un entretien avec le Jury, noté sur 60.

Une note inférieure à 30/60 à cette épreuve sera éliminatoire.

Seront admis au concours, dans les limites des postes à pourvoir, les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de points sur 130, avec un minimum exigé de 65 points au terme des trois séries d'épreuves.

ART. 5.

Le jury de concours sera composé comme suit :

- M. Stéphan BRUNO, Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, Président, ou son représentant ;
- M. Arnaud HAMON, Directeur des Affaires Juridiques, ou son représentant ;
- Mme Anne BRUGNETTI (nom d'usage Mme Anne NEGRE), Inspecteur Général de l'Administration, ou son représentant ;

- M. Marc VASSALLO, Secrétaire Général Adjoint du Gouvernement, ou son représentant ;
- Mme Nathalie MARION (nom d'usage Mme Nathalie RICO), Chef de Section au Greffe Général, représentant les fonctionnaires auprès de la Commission Paritaire compétente.

ART. 6.

Le recrutement des candidats retenus s'effectuera dans le cadre des dispositions de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée.

ART. 7.

Le Secrétaire Général du Gouvernement et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatre septembre deux mille dix-neuf.

Le Ministre d'État,
S. TELLE.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Arrêté Municipal n° 2019-3553 du 28 août 2019 portant délégation de pouvoirs dans les fonctions de Maire.

NOUS, Maire de la Ville de Monaco,

Vu l'article 85 de la Constitution ;

Vu l'article 50 de la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Mme Camille SVARA, Premier Adjoint, est déléguée dans les fonctions de Maire du mercredi 11 au dimanche 15 septembre 2019 inclus.

ART. 2.

Une ampliation du présent arrêté, en date du 28 août 2019, a été transmise à S.E. M. le Ministre d'État.

Monaco, le 28 août 2019.

Le Maire,
G. MARSAN.

Arrêté Municipal n° 2019-3583 du 27 août 2019 réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à l'occasion des festivités annuelles de la Commune libre des Moneghetti.

Nous, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 124 du 15 janvier 1930 sur la délimitation du domaine, modifiée ;

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la police de la circulation routière (Code de la route), modifiée ;

Vu l'arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007 fixant les dispositions relatives à la circulation et au stationnement des véhicules en ville, modifié ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Dans le cadre des festivités annuelles de la Commune libre des Moneghetti, qui se tiendront le dimanche 8 septembre 2019, les dispositions réglementaires suivantes relatives au stationnement et à la circulation des véhicules sont édictées.

ART. 2.

Du samedi 7 septembre à 19 heures au dimanche 8 septembre 2019 à 20 heures, le stationnement des véhicules est interdit chemin de la Turbie.

Le dimanche 8 septembre 2019 de 04 heures à 20 heures, la circulation des véhicules est interdite chemin de la Turbie.

Cette disposition ne s'applique pas, durant le montage et le démontage, aux véhicules liés aux festivités.

ART. 3.

Un couloir de circulation de 3 mètres 50 devra être maintenu libre d'accès, chemin de la Turbie, afin de permettre l'intervention éventuelle des véhicules de secours.

Toutes les bouches d'incendie devront être accessibles en permanence.

ART. 4.

Le dimanche 8 septembre 2019 de 04 heures à 20 heures, le sens unique de circulation est inversé rue Vourette, la circulation n'est autorisée qu'aux véhicules des riverains.

ART. 5.

Le dimanche 8 septembre 2019 de 04 heures à 20 heures, un double sens de circulation est instauré, en alternance, rue Bellevue, dans sa partie comprise entre son intersection avec l'avenue de Roqueville et la frontière.

La circulation n'est autorisée qu'aux véhicules des riverains.

ART. 6.

Les dispositions arrêtées dans le présent arrêté ne s'appliquent pas aux véhicules, d'urgence, de secours et des services publics.

Elles pourront être modifiées et/ou levées par mesures de police en fonction de la nécessité.

ART. 7.

Les dispositions fixées par l'arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007, modifié, susvisé, contraires au présent arrêté, sont suspendues.

ART. 8.

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la loi.

ART. 9.

Une ampliation du présent arrêté, en date du 27 août 2019, a été transmise à S.E. M. le Ministre d'État.

Monaco, le 27 août 2019.

Le Maire,
G. MARSAN.

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Journal de Monaco.

Mise en vente de l'ouvrage « La Principauté de Monaco - l'État, Son Statut International, Ses Institutions ».

L'ouvrage « La Principauté de Monaco - l'État, Son Statut International, Ses Institutions » est en vente au Ministère d'État, Service du Journal de Monaco, Place de la Visitation à Monaco-Ville au prix unitaire de 32 euros T.T.C.

Mise en vente de l'ouvrage « The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions ».

Le public est informé qu'une seconde édition en langue anglaise de l'ouvrage « The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions » est disponible au Service du Journal de Monaco, au prix unitaire de 60 euros T.T.C.

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

Avis de recrutement n° 2019-179 d'un Manœuvre à la Direction de l'Aménagement Urbain.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Manœuvre à la Direction de l'Aménagement Urbain pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 217/300.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder un C.A.P. Agricole (Horticole ou Jardins, espaces verts) ou justifier d'une expérience professionnelle en matière d'entretien de jardins et d'espaces verts ;
- être de bonne moralité ;
- maîtriser la langue française (lu, parlé) ;
- faire preuve de réserve et de discrétion professionnelle ;
- être titulaire du permis de conduire de la catégorie « B » (véhicules légers) ;
- être apte à porter des charges lourdes.

L'attention des candidats est appelée sur les éventuelles contraintes horaires liées à la fonction (travail en soirée, le week-end et les jours fériés).

Avis de recrutement n° 2019-180 d'un Manœuvre à la Direction de l'Aménagement Urbain.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Manœuvre à la Direction de l'Aménagement Urbain pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 217/300.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder un C.A.P. Agricole (Horticole ou Jardins, espaces verts) ou justifier d'une expérience professionnelle en matière d'entretien de jardins et d'espaces verts ;
- être de bonne moralité ;
- maîtriser la langue française (lu, parlé) ;
- faire preuve de réserve et de discrétion professionnelle ;
- être titulaire du permis de conduire de la catégorie « B » (véhicules légers) ;
- être apte à porter des charges lourdes.

L'attention des candidats est appelée sur les éventuelles contraintes horaires liées à la fonction (travail en soirée, le week-end et les jours fériés).

Avis de recrutement n° 2019-181 de quatre Agents d'Accueil au Service des Parkings Publics.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement de quatre Agents d'Accueil au Service des Parkings Publics pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 236/322.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- justifier d'une expérience en matière d'accueil du public et de sécurité ;
- être titulaire du permis de conduire de la catégorie « B » (véhicules de tourisme) ;
- être de bonne moralité ;
- maîtriser la langue française (lu, parlé) ;
- faire preuve de réserve et de discrétion professionnelle ;
- justifier de notions élémentaires d'une langue étrangère (anglais, italien ou allemand).

L'attention des candidats est appelée sur le fait que les missions du poste consistent notamment à assurer l'accueil, la surveillance et la sécurité des parkings publics, y compris la nuit, les dimanches et jours fériés.

Avis de recrutement n° 2019-182 d'un Comptable à la Direction de l'Action et de l'Aide Sociales.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Comptable à la Direction de l'Action et de l'Aide Sociales, pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 324/414.

Les missions du poste consistent notamment à :

- gérer les dossiers d'allocations financières ;
- assurer toute mission comptable en lien avec les allocations et les aides sociales servies par la Direction de l'Action et de l'Aide Sociales.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un diplôme de Baccalauréat ;

- justifier d'une expérience de deux années dans le domaine de la comptabilité ;
- être de bonne moralité ;
- maîtriser la langue française (parlé) ;
- maîtriser l'outil informatique (Word, Excel, Lotus Notes) ;
- faire preuve de réserve et de discrétion professionnelle.

Avis de recrutement n° 2019-183 d'une Infirmière au Centre-Médico-Sportif relevant de la Direction de l'Action Sanitaire.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'une Infirmière au Centre-Médico-Sportif relevant de la Direction de l'Action Sanitaire, pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 306/476.

Les missions du poste consistent notamment à :

- préparer et réaliser, avec le médecin, des visites de non contre-indication à la pratique sportive ;
- préparer et réaliser, avec le médecin, des explorations fonctionnelles en médecine du sport ;
- gérer des stocks et inventaires des consommables médicaux du Centre Médico-Sportif ;
- participer aux missions de prévention du Centre Médico-Sportif ;
- participer aux missions antidopage dans le cadre de la collaboration entre le Centre Médico-Sportif et le Comité Monégasque Antidopage.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être de sexe féminin ;
- être titulaire du Diplôme d'État d'Infirmière ;
- justifier d'une expérience professionnelle récente d'au moins deux ans avec qualification aux gestes d'urgence ;
- être de bonne moralité ;
- faire preuve de réserve et de discrétion professionnelle ;
- maîtriser la langue française (lu, écrit, parlé) ;
- maîtriser l'outil informatique (Pack Office) ;
- disposer de bonnes aptitudes au travail en équipe ;
- faire preuve de rigueur et être capable de s'adapter à des situations diverses ;
- être autonome et réactive ;

- posséder une grande capacité d'écoute ;
- être en mesure de prendre des initiatives ;
- respecter le secret professionnel ;
- maîtriser la rédaction de compte rendu.

L'attention des candidates est appelée sur les contraintes horaires liées à la fonction qui peuvent notamment inclure une obligation de service en soirée, au cours des week-ends et des jours fériés.

Avis de recrutement n° 2019-184 d'un Contrôleur de l'Hygiène et de la Sécurité du Travail à la Direction du Travail.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Contrôleur de l'Hygiène et de la Sécurité du Travail à l'Inspection du Travail relevant de la Direction du Travail, pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 406/523.

Les missions principales du poste consistent notamment à :

- réaliser des visites périodiques pour la Commission Technique, la Sous-Commission Technique et les récolements ;
- réaliser des visites de contrôle notamment dans les commerces, les industries et sur les chantiers ;
- instruire des dossiers (permis de construire, installation de chantiers, examen des accidents du travail...);
- animer et participer aux réunions sur l'ensemble de ces thématiques.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un diplôme du Baccalauréat, ou d'un diplôme national reconnu équivalent par une autorité compétente dans le pays d'obtention ;
- justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq années dont trois ans dans le domaine du suivi de chantiers du B.T.P. ;
- être de bonne moralité ;
- faire preuve de réserve et de discrétion professionnelle ;
- maîtriser la langue française (lu, écrit, parlé) ;
- être apte à instruire et à rédiger des rapports ou des avis circonstanciés en matière d'hygiène et de sécurité du travail ;
- posséder des aptitudes au travail en équipe ;
- avoir de bonnes qualités relationnelles ;
- avoir la notion de Service Public ;

- être capable de gérer des situations conflictuelles ;
- de bonnes connaissances des règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité du travail à Monaco, plus particulièrement dans les domaines industriels et du bâtiment seraient appréciées ;
- de bonnes connaissances en italien, anglais ou portugais seraient souhaitées.

L'attention des candidats est appelée sur les contraintes horaires liées à la fonction (travail de nuit, week-ends et jours fériés).

FORMALITÉS

Pour répondre aux avis de recrutement visés ci-dessus, les candidats devront adresser à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, dans un délai de dix jours à compter de leur publication au Journal de Monaco, les documents suivants :

- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae à jour,
- une copie de leurs titres et références s'ils ne l'ont pas déjà fournie dans le cadre d'une précédente candidature datant de moins de six mois, soit électroniquement par le biais du Téléservice à l'adresse suivante : <https://teleservice.gouv.mc/candidature-fpe>, soit par courrier à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, au Stade Louis II - Entrée H - 1, avenue des Castelans - BP 672 - MC 98014 Monaco Cédex.

Les dossiers de candidature incomplets ou transmis hors délai ne seront pas pris en considération.

Conformément à la loi n° 188 du 18 juillet 1934 relative aux fonctions publiques, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

Il est précisé que des épreuves pourront être organisées afin de départager les candidats en présence. Dans ce cadre, les candidats monégasques ne sont soumis qu'à la vérification de leurs aptitudes par l'obtention d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20, sauf à ce qu'ils aient obtenu à l'une des épreuves une note éliminatoire indiquée, le cas échéant, dans la lettre de convocation.

En présence de plusieurs candidats monégasques aptes, ces derniers seront départagés en fonction de leur mérite établi par ordre de classement.

En l'absence de candidat monégasque apte, les candidats aptes seront à leur tour départagés en fonction de leur mérite établi par ordre de classement.

Les candidats s'engagent, à la demande de l'Administration, à produire notamment un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

Acceptation de legs.

Aux termes d'un testament olographe daté du 20 janvier 2011, M. Gerhard WULF, ayant demeuré 39, avenue Princesse Grace à Monaco, décédé le 12 décembre 2017, a consenti des legs.

Conformément aux dispositions de l'Ordonnance Souveraine n° 3.224 du 27 juillet 1964, M. le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur invite les éventuels héritiers à prendre connaissance, s'ils ne l'ont déjà fait, des dispositions testamentaires déposées au rang des minutes de Maître Nathalie AUREGLIA-CARUSO, Notaire à Monaco, et à donner ou refuser leur consentement à ces legs.

Les éventuelles réclamations doivent être adressées au Ministère d'État, Département de l'Intérieur, dans un délai de trois mois à compter de la publication du présent avis.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Direction du Travail.

Circulaire n° 2019-9 du 30 août 2019 concernant la lutte contre le harcèlement et la violence au travail.

La Direction du Travail rappelle que la loi n° 1.457 du 12 décembre 2017 relative au harcèlement et à la violence au travail s'applique à l'ensemble des entreprises de la Principauté, quel que soit leur effectif et quel que soit leur secteur d'activité (bâtiment, service, hôtellerie, ...).

Cette loi, qui concerne les salariés et stagiaires du secteur privé comme du secteur public, est venue compléter le dispositif législatif et jurisprudentiel existant en Principauté.

La loi interdit 3 types d'agissement, lesquels sont définis à l'article 2 :

- Le harcèlement ;
- Le chantage sexuel ;
- La violence au travail.

Et impose à l'employeur de mettre en place les procédures appropriées pour :

- Prévenir de tels agissements ;
- Les identifier ;
- Les faire cesser.

À cette fin, il peut désigner, au sein de son entreprise, un référent chargé de recueillir le signalement de l'un des 3 agissements réprimés. Cette désignation est en revanche obligatoire pour tout employeur personne morale de droit public, toute société qui exploite un monopole concédé par l'État et toute personne qui emploie habituellement plus de dix salariés. La désignation est d'une durée d'un an, renouvelable et doit faire

l'objet d'une information auprès des délégués du personnel si l'entreprise en est dotée.

Le référent n'instruit pas le signalement, il transmet le signalement co-signé par son auteur à l'employeur, lequel doit informer l'auteur et le référent des suites données par écrit.

Le salarié dénonçant des faits de harcèlement, de violence au travail ou de chantage sexuel est **protégé** par la loi, ce dernier ne pouvant faire l'objet de la part de son employeur d'une mesure ayant pour objet ou pour effet d'affecter défavorablement le déroulement de sa carrière.

Quant au référent, ce dernier dispose de la même protection que celle accordée aux délégués du personnel durant la durée de sa mission et 6 mois après son terme.

L'auteur de l'un des trois agissements réprimés est passible d'une sanction disciplinaire, au même titre que l'auteur d'une fausse déclaration.

Enfin, le Tribunal du Travail est compétent pour connaître tout litige résultant du non-respect de cette loi.

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Avis de recrutement d'un(e) Secrétaire-sténodactylographe à la Direction des Services Judiciaires.

La Direction des Services Judiciaires fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un(e) Secrétaire-sténodactylographe à la Direction des Services Judiciaires pour une période déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 249/352.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un B.E.P. Secrétariat ou, à défaut, justifier d'une expérience avérée en matière de secrétariat ;
- posséder une expérience professionnelle dans le milieu judiciaire ;
- être apte à assurer un enregistrement et un classement de courriers ;
- avoir le sens du Service Public ;
- savoir travailler en équipe et disposer d'un solide sens de l'organisation et d'une grande capacité d'autonomie ;
- faire preuve de discrétion ;
- avoir une bonne présentation ;
- maîtriser l'outil informatique (Word, Excel) ;
- une connaissance en langue anglaise et/ou italienne serait très appréciée.

Dans le cas où l'application des dispositions de l'alinéa précédent ne permettrait pas de départager les candidat(e)s, il sera procédé à un concours sur épreuves à l'effet d'apprécier leurs aptitudes et compétences professionnelles et, le cas échéant, de les départager.

L'attention des candidat(e)s est appelée sur le fait qu'il conviendra d'accepter les contraintes horaires liées à l'emploi.

Les candidat(e)s devront adresser à la Direction des Services Judiciaires, Boîte Postale n° 513 - MC 98015 Monaco Cedex - dans un délai de dix jours à compter de la publication du présent avis au « Journal de Monaco », un dossier comprenant les pièces suivantes :

- une demande sur papier libre accompagnée d'une photo d'identité,
- un extrait de l'acte de naissance,
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés,
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date,
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque).

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidat(e)s de nationalité monégasque.

Appel à candidatures en vue de la nomination d'un huissier de justice.

La Direction des Services Judiciaires fait savoir qu'il va être procédé à la nomination d'un huissier de justice à l'effet de pourvoir au remplacement du titulaire d'une étude ayant exprimé le souhait de cesser d'exercer son ministère.

Conformément aux dispositions du 2^{ème} alinéa de l'article 72 de la loi n° 1.398 du 24 juin 2013 relative à l'administration et à l'organisation judiciaires, les conditions à remplir sont les suivantes :

- être de nationalité monégasque ;
- avoir au moins vingt-cinq ans accomplis ;
- justifier, soit d'un diplôme sanctionnant au moins quatre années d'études supérieures dans le domaine juridique, soit d'une expérience juridique d'au moins dix années dans une étude d'huissier.

Les candidatures devront être adressées au Secrétaire Général de la Direction des Services Judiciaires, 5, rue Colonel Bellando de Castro, dans les quinze jours de la publication du présent avis, assorties des pièces nécessaires (certificat de nationalité, extrait d'acte de naissance, copie certifiée conforme des diplômes ou justification professionnelle requise) ainsi que d'un *curriculum vitae* détaillé.

Les candidatures seront examinées par une commission présidée par le Directeur des Services Judiciaires, et comprenant le Premier Président de la Cour d'appel, le Procureur Général, le Président du Tribunal de première instance ainsi que le Bâtonnier en exercice de l'Ordre des Avocats-Défenseurs et Avocats, ou leurs représentants.

Les candidats seront entendus par la commission laquelle pourra, en outre, organiser des épreuves de sélection.

INFORMATIONS

La Semaine en Principauté

Manifestations et spectacles divers

Jardin Exotique

Le 20 septembre, à 20 h,
Concert de chants corses par Jean Menconi.

Espace Léo Ferré

Le 21 septembre, à 20 h 30,
Concert de Nolwenn Leroy.

Le 27 septembre, à 19 h,
Apéro Concert avec Ska Lip Souls et Nowhere Boy.

Grimaldi Forum

Le 7 septembre, à 20 h,
Spectacle de danse tahitienne unique en Europe « Heiva i Monaco », par les créateurs de « Heiva i Paris », musique de l'artiste polynésien Ken Carlier.

Le 22 septembre, à 18 h,
Série Grande Saison : concert par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de Kazuki Yamada avec Marie-Nicole Lemieux, contralto (artiste en résidence). Au programme : De Sabata, Elgar et Saint-Saëns.

Le 26 septembre, à 18 h 30,
Thursday Live Session avec 90's Story.

Port de Monaco

Du 25 au 27 septembre, de 11 h à 19 h 30,
Le 28 septembre, de 11 h à 19 h,
29^{ème} Monaco Yacht Show - Leader mondial des salons de grande plaisance.

Auditorium Rainier III

Le 25 septembre, à 18 h 30,
Série Happy Hour Musical : concert de musique de chambre par le Quintette Invictus avec Gérald Rolland et Rémy Labarthe, trompettes, Davis Pauvert, cor, Andrea Calcagno, trombone et Florian Wielgosik, tuba. Au programme : Bizet, Bernstein, Mancini, di Capua et de Abreu.

Principauté de Monaco

Le 29 septembre,
24^{ème} Journée Européenne du Patrimoine.

Chapelle des Carmes

Le 29 septembre, à 17 h 30,
Concert par Marc Giacone, organiste, dans le cadre de la Journée Européenne du Patrimoine.

Expositions

Musée des Timbres et des Monnaies

Ouvert tous les jours, de 9 h 30 à 17 h,
Exposition de toutes les monnaies émises par les Princes de Monaco depuis 1640 et d'éléments entrant dans l'élaboration du timbre-poste depuis 1885 jusqu'au timbre dentelé final.

Vente de timbres récents et monnaies, cartes postales, ouvrages philatéliques, ainsi que divers produits tels que carrés de soie et cravates aux armoiries princières.

Les Grands Appartements du Palais princier

Jusqu'au 15 octobre,
Exposition inédite, « Monaco, 6 mai 1955. Histoire d'une rencontre » qui retrace la première rencontre de Grace Kelly avec le Prince Rainier III de Monaco, organisée par les Archives du Palais princier et l'Institut audiovisuel de Monaco.

Nouveau Musée National de Monaco - Villa Paloma

Jusqu'au 3 novembre,
Ettore Spalletti « Ombre d'azur, transparence ».

Nouveau Musée National de Monaco - Villa Sauber

Jusqu'au 29 septembre,
Exposition « Step by Step, Un regard sur la collection d'un marchand d'art ».

Musée Océanographique

Jusqu'au 30 septembre,
Exposition photographique « Mission Badu Island » qui retrace les étapes importantes de l'expédition de S.A.S. le Prince Albert II et des Explorations de Monaco sur la petite île de Badu, entre l'Australie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Jusqu'au 1^{er} janvier 2020,
Exposition temporaire « L'Odyssée des Tortues Marines », qui vous propose un parcours dédié à la grande odyssée des tortues marines.

Grimaldi Forum - Espace Ravel

Jusqu'au 8 septembre, de 10 h à 20 h,
Exposition « Dalí, une histoire de la peinture ».

Jardin Exotique

Jusqu'au 15 septembre, de 9 h à 13 h et de 14 h à 17 h,
Exposition « Paysages empruntés » par les Diplômés du Pavillon Bosio, École Supérieure d'Arts Plastiques.

Du 24 septembre au 31 octobre,
Exposition par les artistes du Comité Monégasque de l'Association Internationale des Arts Plastiques (AIAP).

Le Méridien Beach Plaza

Jusqu'au 1^{er} octobre,
Exposition « Espinasse 31 presents Tomáš Kucharski », artiste polonais.

Rue Caroline - Quartier de la Condamine

Du 17 septembre au 26 octobre,

Exposition d'art contemporain à ciel ouvert « Le monde marche sur la tête », organisée par l'association « Artistes en Mouvement ». Vernissage le 17 septembre à 18 h 30.

Sports

Monte-Carlo Golf Club

Le 8 septembre,

Coupe Prince Pierre de Monaco - Stableford.

Le 15 septembre,

Coupe Morosini - Greensome Medal.

Le 22 septembre,

Les Prix Flachaire - 1^e Série Medal - 2^e Série Stableford.

Le 29 septembre,

Coupe Camoletto - Stableford.

Stade Louis II

Le 15 septembre, à 21 h,

Championnat de France de Football de Ligue 1 : Monaco - Marseille.

Le 24 septembre, à 21 h,

Championnat de France de Football de Ligue 1 : Monaco - Nice.

Le 28 septembre, à 20 h,

Championnat de France de Football de Ligue 1 : Monaco - Brest.

Stade Louis II - Salle omnisports Gaston Médecin

Le 21 septembre, à 18 h 30,

Championnat de basket Jeep ÉLITE : Monaco - Gravelines-Dunkerque.

Baie de Monaco

Du 11 au 15 septembre,

14^{ème} Classic Week - La Belle Classe (Yatching de tradition) organisé par le Yatch Club de Monaco.

✱

✱ ✱

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

Étude de M^e Magali CROVETTO-AQUILINA
Notaire
31, boulevard Charles III - Monaco

RÉSILIATION ANTICIPÉE DU CONTRAT DE GÉRANCE

Deuxième Insertion

La gérance libre consentie par M. Iwan PROT, garçon de bureau, demeurant à Monaco, 5, avenue Saint-Roman à la société à responsabilité limitée dénommée « SARL LE PETIT BAR », ayant siège social à Monaco, 35, rue Basse, concernant un fonds de commerce de « Snack-Bar », exploité dans des locaux, situés au rez-de-chaussée d'un immeuble sis à Monaco-Ville, 35, rue Basse, sous l'enseigne « LE PETIT BAR » a été résiliée par anticipation, à compter du 30 août 2019, suivant acte reçu par Maître Magali CROVETTO-AQUILINA, le 26 août 2019.

Oppositions s'il y a lieu, en l'Étude du notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 6 septembre 2019.

Signé : M. CROVETTO-AQUILINA.

Étude de M^e Magali CROVETTO-AQUILINA
Notaire
31, boulevard Charles III - Monaco

CONTRAT DE GÉRANCE

Deuxième Insertion

Suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 26 août 2019, M. Iwan PROT, garçon de bureau, demeurant à Monaco, 5, avenue Saint-Roman, a donné en gérance libre, pour une durée de trois (3) années à compter du 31 août 2019, à la société à responsabilité limitée en cours de formation dénommée « PETIT BAR », ayant siège social à Monaco, le fonds de commerce de : « Snack-Bar », exploité dans des locaux sis à Monaco, 35, rue Basse, sous l'enseigne « LE PETIT BAR ».

Le contrat de gérance indique que le montant du cautionnement détenu entre les mains du bailleur est de 20.000 euros.

La société à responsabilité limitée « PETIT BAR » sera seule responsable de la gérance.

Monaco, le 6 septembre 2019.

Signé : M. CROVETTO-AQUILINA.

Étude de M^e Magali CROVETTO-AQUILINA

Notaire

31, boulevard Charles III - Monaco

CESSION DE DROIT AU BAIL

Première Insertion

Suivant acte reçu par Maître Magali CROVETTO-AQUILINA, le 30 août 2019, M. Cyrill ROUDEN, commerçant, demeurant à Monaco, « Les Mandariniers », 42 ter, boulevard du Jardin Exotique, a cédé à la société à responsabilité limitée dénommée « COMPTOIR DES PEINTURES S.A.R.L. », ayant alors siège social à Monaco, 11, rue Plati, le droit au bail des locaux dépendant de l'immeuble sis à Monaco, 4, rue du Rocher et consistant en un local au rez-de-chaussée à droite de l'immeuble.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Étude de Maître CROVETTO-AQUILINA, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 6 septembre 2019.

Signé : M. CROVETTO-AQUILINA.

Étude de M^e Magali CROVETTO-AQUILINA

Notaire

31, boulevard Charles III - Monaco

Société à Responsabilité Limitée dénommée
**« COMPTOIR DES PEINTURES
S.A.R.L. »**

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale du 30 août 2019, dont le procès-verbal a été déposé au rang des minutes du notaire soussigné, le même jour, les associés ont décidé de transférer le siège social du 11, rue Plati au 4, rue du Rocher, à Monaco.

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 5 septembre 2019.

Monaco, le 6 septembre 2019.

Signé : M. CROVETTO-AQUILINA.

Étude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

RENOUVELLEMENT DE GÉRANCE LIBRE

Première Insertion

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné le 26 avril 2019, Mlle Christine SENTOU domiciliée 22, boulevard des Moulins à Monaco, a renouvelé, pour une période de 3 années à compter du 3 octobre 2019, à Mme Anula VELO née BOCHI domiciliée 40, avenue Albert 1^{er} à Villefranche-sur-Mer (A-M), un fonds de commerce de vente d'objets de souvenirs, plantes grasses, tableaux, photos, disques, musique, appareils de radio et de télévision, bimbeloterie et petite maroquinerie, exploité sous l'enseigne « ART & MUSIQUE », dans des locaux situés à Monaco-Ville, 10, rue Comte Félix Gastaldi.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 6 septembre 2019.

Signé : H. Rey.

Étude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

« S.A.M. CREATIONS CIRIBELLI »
(Société Anonyme Monégasque)

MODIFICATION AUX STATUTS

I.- Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2019 les actionnaires de la société anonyme monégasque « S.A.M. CREATIONS CIRIBELLI », avec siège social Place du Casino, Café

de Paris, à Monte-Carlo, ont décidé de modifier l'article 2 (objet social) des statuts de la manière suivante :

« ART. 2.

La société a pour objet :

- toutes opérations d'achat, vente, représentation, création et réparation de bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, horlogerie, pierres et métaux précieux, ainsi que tous articles de cadeaux diffusés par les marques de prestige que la société représente, dans les magasins appartenant à la société et exploités à Monte-Carlo ;

- la fabrication et la commercialisation des modèles de bijouterie, joaillerie, horlogerie, haute horlogerie et accessoires dans le monde entier ;

- la vente d'objets d'arts liés au temps ;

- le développement du réseau de vente au moyen de contrats de distributeurs et revendeurs agréés et de contrats de franchise ;

- l'agencement de boutiques ;

- la promotion publicitaire et événementielle et création d'événements et généralement toutes opérations mobilières et immobilières se rattachant audit objet. ».

II.- Les résolutions prises par l'assemblée susvisée, ont été approuvées par arrêté ministériel du 1^{er} août 2019.

III.- Le procès-verbal de ladite assemblée et une ampliation de l'arrêté ministériel, précité, ont été déposés, au rang des minutes de M^e REY, le 28 août 2019.

IV.- Une expédition de l'acte précité, a été déposée au Greffe Général de la Cour d'appel et des Tribunaux de Monaco, le 6 septembre 2019.

Monaco, le 6 septembre 2019.

Signé : H. REY.

CONTRAT DE GÉRANCE LIBRE

—
Deuxième Insertion
—

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 juin 2019, dûment enregistré, la Société Civile Particulière, de droit monégasque « PARKING SAINTE-DÉVOTE », dont le siège social est sis « Le Continental », Place des Moulins à Monaco, a cédé

pour une période de deux années à compter du 1^{er} novembre 2019 la gérance-libre consentie à M. Stephen BLANCHI, domiciliée 14, boulevard Rainier III à Monaco, concernant le poste de lavage de voitures du Parking Sainte-Dévote à Monaco.

Aucun cautionnement n'a été prévu audit contrat.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 6 septembre 2019.

LOCATION-GÉRANCE

—
Première Insertion
—

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 août 2019, la SARL GALERIE CHARLES III RESTAURATION, ayant son siège 15, galerie Charles III à Monaco a donné en location-gérance, pour une durée de six ans à compter du 1^{er} juillet 2019 à la GAIA MONACO SARL en cours de constitution, dont le siège social est sis 15, galerie Charles III, un fonds de commerce de snack-bar, restaurant, avec vente à emporter et service de livraison, ambiance musicale sous réserve des autorisations administratives appropriées.

Le montant du cautionnement est de 155.000 euros.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 6 septembre 2019.

CESSATION DES PAIEMENTS SARL RASCHINI MONACO

Siège social : 27, avenue de la Costa - Monaco

—
Les créanciers présumés de la SARL RASCHINI MONACO sont informés de la procédure de cessation des paiements prononcée par jugement du Tribunal de première instance en date du 6 août 2019 et, sont invités conformément à l'article 463 du Code de commerce, à remettre ou à adresser sous pli recommandé avec accusé de réception, à M. Jean-Paul SAMBA, Syndic, Stade Louis II - Entrée F - 9, avenue des Castelans à Monaco, une déclaration du montant des sommes réclamées et un bordereau récapitulatif des pièces remises.

Ces documents devront être signés par le créancier ou son mandataire dont le pouvoir devra être joint.

La production devra avoir lieu dans les quinze jours de la présente publication, ce délai étant augmenté de quinze jours pour les créanciers domiciliés hors de la Principauté.

À défaut de production dans les délais (article 464 du Code de commerce), les créanciers défaillants sont exclus de la procédure. Ils recouvreront l'exercice de leurs droits à la clôture de la procédure.

Conformément à l'article 429 du Code de commerce, Monsieur le Juge-commissaire peut nommer, à toute époque, par ordonnance, un ou plusieurs contrôleurs pris parmi les créanciers.

Monaco, le 6 septembre 2019.

CRÉDIT MOBILIER DE MONACO

Mont de piété
15, avenue de Grande-Bretagne - Monte-Carlo

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Les emprunteurs sont informés que les nantissements échus seront livrés à la vente - en nos locaux - le mercredi 11 septembre 2019 de 9 h 15 à 12 h 15 et de 14 h 15 à 17 h.

L'exposition aura lieu en nos locaux le mardi 10 septembre 2019 de 10 h 15 à 12 h 15.

MHM MONACO

CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 mars 2019, enregistré à Monaco le 5 avril 2019, Folio Bd 26 V, Case 1, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « MHM MONACO ».

Objet : « En Principauté de Monaco, pour son propre compte, à titre professionnel, habituel et spéculatif :

L'achat, la revente d'immeubles, de fonds de commerce, d'actions ou parts de sociétés immobilières, à l'exclusion des activités régies par la loi n° 1.252 du 12 juillet 2002.

Et généralement, toutes opérations de quelque nature que ce soit se rattachant à l'objet social ci-dessus. ».

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 6, impasse de la Fontaine à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérant : M. Hamidreza NAJAFI, associé.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 27 août 2019.

Monaco, le 6 septembre 2019.

MONACOBOR S.A.R.L.

CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Aux termes d'actes sous seing privé en date du 21 mars 2019, enregistré à Monaco le 27 mars 2019, Folio Bd 23 V, Case 3, et du 11 avril 2019, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « MONACOBOR S.A.R.L. ».

Objet : « La société a pour objet, en Principauté de Monaco et à l'étranger :

La création, le développement, la gestion et l'exploitation d'une plateforme Internet de mise en relation et d'intermédiation dédiée à la vente en ligne de tous produits et services issus d'entreprises monégasques, à l'exclusion de toutes activités réglementées.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières pouvant se rattacher à l'objet social. ».

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 6 bis, boulevard d'Italie à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérant : M. Christophe CLAVEL, associé.

Un exemplaire des actes précités a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 29 août 2019.

Monaco, le 6 septembre 2019.

PETIT BAR

CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce monégasque.

Aux termes d'actes sous seing privé en date du 30 avril 2019, enregistré à Monaco le 13 mai 2019, Folio Bd 62 V, Case 3, et du 8 juillet 2019, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « PETIT BAR ».

Objet : « L'exploitation en gérance libre d'un fonds de commerce de snack-bar.

Et plus généralement, toute opération commerciale, industrielle, financière, mobilière et immobilière pouvant se rattacher directement à l'objet social et susceptible d'en favoriser l'extension ou le développement. ».

Durée : 99 ans, à compter de l'autorisation du Gouvernement Princier.

Siège : 35, rue Basse à Monaco.

Capital : 15.000 euros.

Gérant : M. Joao CONTENTE, associé.

Un exemplaire des actes précités a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 30 août 2019.

Monaco, le 6 septembre 2019.

Erratum à la constitution de la SARL GUIMA AVIATION, publiée au Journal de Monaco du 16 août 2019.

Il fallait lire page 2666 :

« Siège : 5, avenue de Grande-Bretagne à Monaco. »

au lieu de :

« Siège : 7, avenue de Grande-Bretagne à Monaco. ».

Le reste sans changement.

Andromède Océanologie Monaco

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 15.000 euros

Siège social : 2, rue du Gabian - Monaco

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 27 juin 2019, il a été décidé de la modification de l'objet social comme suit :

« La société a pour objet, en Principauté de Monaco et à l'étranger, notamment dans le cadre du projet d'extension en mer du territoire monégasque au droit de l'Anse du Portier, la réalisation d'études et la fourniture de conseils dans le domaine de l'environnement marin et littoral, la réalisation de travaux de génie écologique, la production de documents pédagogiques et de communication pour l'environnement marin, et toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant à l'objet social. ».

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 21 août 2019.

Monaco, le 6 septembre 2019.

M.E. DIAMONDS

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : « Le Saint André » - 20, boulevard de
Suisse - Monaco

**DÉMISSION D'UN COGÉRANT
MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL**

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 18 avril 2019, les associés ont pris acte de la démission de M. Lorenzo SCACCHETTI en sa qualité de cogérant.

Aux termes de la même assemblée générale extraordinaire rectifiée par l'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2019, les associés ont décidé de modifier l'objet social comme suit :

« La société a pour objet :

En Principauté de Monaco et à l'étranger la consultance en matière de joaillerie, l'achat de diamants bruts et taillés ainsi que la vente aux professionnels de diamants taillés et de tous articles de joaillerie.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser le développement. ».

Un exemplaire du procès-verbal desdites assemblées a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 14 août 2019.

Monaco, le 6 septembre 2019.

MC TOP GOURMET

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 74, boulevard d'Italie - Monaco

**DÉMISSION D'UN GÉRANT
NOMINATION D'UN GÉRANT**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 15 avril 2019, il a été pris acte de la démission de M. Marco MIGNUCCI de ses fonctions de gérant et procédé à la nomination, en remplacement, de M. Pietro FURNARI.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 7 août 2019.

Monaco, le 6 septembre 2019.

SOGESTMAR S.A.R.L.

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 20.000 euros
Siège social : Tour Odéon - 36, avenue de
l'Annonciade - Monaco

NOMINATION DE DEUX GÉRANTS

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 1^{er} avril 2019, MM. Niccolo MARZOCCO, demeurant à Monaco, 34, avenue de l'Annonciade et Domenico DELLA BELLA, demeurant à Monaco, 34, avenue de l'Annonciade, ont été nommés en qualité de gérants pour une durée indéterminée, avec les pouvoirs prévus aux statuts sociaux.

L'article 10 des statuts a été modifié en conséquence.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 23 août 2019.

Monaco, le 6 septembre 2019.

PALMER DEÛS PRODUCTION

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 25, boulevard du Larvotto - Monaco

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 2 juillet 2019, les associés ont décidé de transférer le siège social au 17, avenue Albert II à Monaco.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 27 août 2019.

Monaco, le 6 septembre 2019.

ARMAVEMA Active
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 7, rue de l'Industrie - Monaco

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 28 juin 2019, il a été décidé :

- la dissolution anticipée de la société à compter du 30 juin 2019 ;

- de nommer comme liquidateur M. Arnaud REVEL avec les pouvoirs les plus étendus pour la durée de la liquidation ;

- de fixer le siège de la dissolution au siège de la liquidation chez TALARIA, 7, rue de l'Industrie à Monaco.

Un original du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 30 août 2019.

Monaco, le 6 septembre 2019.

GUM
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 16.000 euros
Siège social : 11-13, rue Louis Aureglia - Monaco

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 20 août 2019, il a été décidé :

- la dissolution anticipée de la société à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

- de nommer comme liquidateur M. Julien PROVENZANO avec les pouvoirs les plus étendus pour la durée de la liquidation ;

- de fixer le siège de la dissolution au siège de la société 11-13, rue Louis Aureglia à Monaco.

Un original du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 3 septembre 2019.

Monaco, le 6 septembre 2019.

SEALUX YACHTING
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 41, avenue Hector Otto - Monaco

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 28 juin 2019, il a été décidé :

- la dissolution anticipée de la société à compter du 28 juin 2019 ;

- de nommer comme liquidateur Mme Karen DAVITTI avec les pouvoirs les plus étendus pour la durée de la liquidation ;

- de fixer le siège de la dissolution au domicile du liquidateur sis 5, rue des Géraniums à Monaco.

Un original du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 3 septembre 2019.

Monaco, le 6 septembre 2019.

TO
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 20, avenue de Fontvieille - Monaco

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire des associés en date du 30 juin 2019, il a été décidé :

- la dissolution anticipée de la société à compter du 30 juin 2019 ;

- de nommer comme liquidateur M. Christophe POUVREAU avec les pouvoirs les plus étendus pour la durée de la liquidation ;

- de fixer le siège de la dissolution au siège de la société.

Un original du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 3 septembre 2019.

Monaco, le 6 septembre 2019.

VERA CONSULTING

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 15.000 euros

Siège social : 7, avenue Princesse Alice - Monaco

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 25 juillet 2019, il a été décidé :

- la dissolution anticipée de la société à compter du 25 juillet 2019 ;

- de nommer comme liquidateur M. Alexis MADIER avec les pouvoirs les plus étendus pour la durée de la liquidation ;

- de fixer le siège de la dissolution chez Gordon S. Blair Law Offices, 7, rue du Gabian à Monaco.

Un original du procès-verbal de ladite assemblée a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 27 août 2019.

Monaco, le 6 septembre 2019.

AGENCE EUROPÉENNE DE DIFFUSION IMMOBILIÈRE

en abrégé « AGEDI »

Société Anonyme Monégasque

au capital de 1.500.000 euros

Siège social : 9, boulevard des Moulins - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société anonyme monégasque dénommée « Agence Européenne de Diffusion Immobilière », en abrégé « AGEDI », au capital de 1.500.000 euros, dont le siège social est 9, boulevard des Moulins à Monaco, sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 29 septembre 2019 à onze heures, au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'administration ;
- Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes ;
- Examen et approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2018 ;
- Quitus à donner aux administrateurs et aux Commissaires aux Comptes ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation du montant des honoraires alloués aux Commissaires aux Comptes ;
- Approbation des opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 ;
- Autorisation à donner aux administrateurs conformément à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 ;
- Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
- Questions diverses.

Le Conseil d'administration.

FIN DE CAUTIONNEMENTS

En application de l'article 7 de l'Ordonnance Souveraine n° 15.700 du 26 février 2003 fixant les conditions d'application de la loi n° 1.252 du 12 juillet 2002 sur les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce ;

CFM Indosuez Wealth Management, société anonyme monégasque au capital de 34.953.000 euros, dont le siège social est à Monaco, 11, boulevard Albert 1^{er}, inscrite au Répertoire du Commerce et de l'Industrie de la Principauté de Monaco sous le numéro 56 S 00341,

fait savoir qu'il est mis fin aux cautionnements qu'elle a consentis par deux actes sous seing privé en date du 7 septembre 2018 à la SARL ALTIMMO, agence immobilière sise, 45, avenue de Grande-Bretagne, 98000 Monaco, dans le cadre de son activité de « gestion immobilière, administration de biens immobiliers » et de « transactions sur immeubles et fonds de commerce », à concurrence d'un montant forfaitairement et globalement limité à 100.000 euros (cent mille euros) pour chacun des cautionnements susvisés.

La cessation de la garantie prendra effet à l'expiration d'un délai de trois jours francs suivant la présente publication.

Il est rappelé que dès lors que la défaillance de la personne garantie est acquise, toutes les créances certaines, liquides et exigibles qui ont pour origine un versement ou une remise faits antérieurement à la date de cessation de la garantie restent couvertes par la caution si elles sont produites dans un délai de trois mois à compter du présent avis.

Monaco, le 6 septembre 2019.

ASSOCIATIONS**RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION
D'UNE ASSOCIATION**

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations et de l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2009-40 du 22 janvier 2009 portant application de ladite loi, le Ministre d'État délivre récépissé de la déclaration reçue le 12 août 2019 de l'association dénommée « LATIN DANCE ».

Cette association, dont le siège est situé à Monaco, 37, rue Grimaldi, par décision du Conseil d'administration, a pour objet :

« - De développer la pratique de la discipline « danse » incluant Salsa, Bachata, Kizomba, danse contemporaine et jazz et éventuellement d'autres formes de danse de loisirs par tous les moyens d'action et notamment la promotion, la formation sportive, l'organisation de conférences ;

- De développer un pôle élite de compétition dans la discipline SBK (Salsa, Bachata, Kizomba) ;

- De donner le goût des pratiques et de l'esprit sportif en compétition ;

- D'organiser des manifestations sportives et de toutes natures allant dans la mise en pratique de cet objet à l'exception de manifestation donnant lieu à la délivrance de titres nationaux et internationaux ;

- De participer à cet effet en tout endroit approprié, à des soirées dansantes, des spectacles de démonstration, des compétitions, et des concours ouverts ou non au public ; d'aider matériellement et d'assister les danseurs désirant faire ou participer à ces compétitions ;

- La création et la production de spectacles, cabarets, danses, chants, musiques et toutes activités s'y rattachant ».

IRELAND FUND OF MONACO

Nouvelle adresse : 2, avenue Princesse Grace à Monaco.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET FONDS D'INVESTISSEMENT MONÉGASQUES

VALEUR LIQUIDATIVE

Ordonnance Souveraine n° 1.285 du 10 septembre 2007.

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 30 août 2019
C.F.M. Indosuez Monétaire	08.04.1992	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	281,02 EUR
Monaco Expansion Euro	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	5.988,66 EUR
Monaco International Part Euro	11.03.1994	C.M.G.	C.M.B.	2.387,08 EUR
Monaco Expansion USD	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	6.670,06 USD
Monaco Court-Terme Euro	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	5.126,23 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité Euro	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.491,63 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité USD	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.499,24 USD
Monaction Europe	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.456,11 EUR
Monaco High Dividend Yield	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.115,79 EUR
C.F.M. Indosuez Equilibre FCP	19.01.2001	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	1.409,58 EUR
C.F.M. Indosuez Prudence FCP	19.01.2001	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	1.439,55 EUR
Capital Croissance Europe	13.06.2001	Rothschild Martin Maurel Monaco Gestion (RMMMG)	Rothschild Martin Maurel Monaco (RMMM)	1.201,46 EUR
Capital Long Terme Part P	13.06.2001	Rothschild Martin Maurel Monaco Gestion (RMMMG)	Rothschild Martin Maurel Monaco (RMMM)	1.459,03 EUR
Monaction USA	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	709,49 USD
Monaco Hedge Selection	08.03.2005	C.M.G.	C.M.B.	10.335,01 EUR
C.F.M. Indosuez Actions Multigestion	10.03.2005	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	1.513,76 EUR
Monaco Court-Terme USD	05.04.2006	C.M.G.	C.M.B.	6.155,43 USD
Monaco Eco +	15.05.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.678,81 EUR
Monaction Asie	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	897,93 EUR
Monaction Emerging Markets	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.391,76 USD
Monaco Corporate Bond Euro	21.07.2008	C.M.G.	C.M.B.	1.454,45 EUR
Capital Long Terme Part M	18.02.2010	Rothschild Martin Maurel Monaco Gestion (RMMMG)	Rothschild Martin Maurel Monaco (RMMM)	64.803,70 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 30 août 2019
Capital Long Terme Part I	18.02.2010	Rothschild Martin Maurel Monaco Gestion (RMMMG)	Rothschild Martin Maurel Monaco (RMMM)	676.442,29 EUR
Monaco Convertible Bond Europe	20.09.2010	C.M.G.	C.M.B.	1.158,93 EUR
Capital Private Equity	21.01.2013	Rothschild Martin Maurel Monaco Gestion (RMMMG)	Rothschild Martin Maurel Monaco (RMMM)	1.269,24 USD
Capital ISR Green Tech	10.12.2013	Rothschild Martin Maurel Monaco Gestion (RMMMG)	Rothschild Martin Maurel Monaco (RMMM)	1.093,89 EUR
Monaco Horizon Novembre 2021	03.12.2015	C.M.G.	C.M.B.	1.061,92 EUR
Monaction International Part H USD	05.07.2016	C.M.G.	C.M.B.	1.295,00 USD
Capital ISR Green Tech Part I	30.10.2018	Rothschild Martin Maurel Monaco Gestion (RMMMG)	Rothschild Martin Maurel Monaco (RMMM)	512.503,02 EUR
Capital ISR Green Tech Part M	30.10.2018	Rothschild Martin Maurel Monaco Gestion (RMMMG)	Rothschild Martin Maurel Monaco (RMMM)	51.107,91 EUR
Capital Diversifié Part P	07.12.2018	Rothschild Martin Maurel Monaco Gestion (RMMMG)	Rothschild Martin Maurel Monaco (RMMM)	1.005,84 EUR
Capital Diversifié Part M	07.12.2018	Rothschild Martin Maurel Monaco Gestion (RMMMG)	Rothschild Martin Maurel Monaco (RMMM)	50.367,96 EUR
Capital Diversifié Part I	07.12.2018	Rothschild Martin Maurel Monaco Gestion (RMMMG)	Rothschild Martin Maurel Monaco (RMMM)	504.442,06 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 29 août 2019
Monaco Environnement Développement Durable	06.12.2002	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	2.248,79 EUR
C.F.M. Indosuez Environnement Développement Durable	14.01.2003	CFM Indosuez Gestion	C.F.M. Indosuez Wealth	2.006,40 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 3 septembre 2019
Natio Fonds Monte-Carlo Court Terme	14.06.1989	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	3.837,40 EUR



imprimé sur papier recyclé

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

